

SEA BOOK FORMATION AU PERMIS COTIER

Pièces à joindre au dossier :

Merci de nous faire parvenir, au plus tard, 10 jours avant l'examen :

- La fiche d'inscription au centre de formation.
- La demande d'inscription à une option de base du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, complétée
- Le certificat d'aptitude physique, complété par un médecin.
- 1 timbre fiscal dématérialisé (78€) correspondant au droit de délivrance du permis
- Le règlement des droits d'inscription au centre d'examen (30€)
- Une copie de votre pièce d'identité (le permis de conduire n'étant pas considéré comme pièce d'identité)
- 1 photo d'identité officielle en couleur (photo conforme : pièce d'identité, passeport... pas de photo d'école).

FORMATION THEORIQUE :

Cette formation est dense et intense, veillez à bien réviser votre code Vagnon avant le début de la formation. Vous pouvez également vous exercer sur internet.

Lieu de rendez-vous : Bâtiment N° 5, ZA de Kerran à Saint Philibert (route de Locmariaquer).

Il est indiqué sur le bâtiment : « Parc de Kerran » « Permis Bateau » « Bleu rivage ».

- Jours 1 et 2 : 8h30 / 12h30.

L'EXAMEN :

Vous passerez l'examen le 3^{ème} jour au centre d'examen : Breizh hôtel 1 rue du tourbillon - 56950 Crac'h

Convocation : Les horaires précis ne sont connus que le jeudi précédent la formation. Cette information vous est transmise par votre formateur. **Se munir d'une pièce d'identité** et d'une photo d'identité si elle n'a pas été envoyée par courrier avec votre dossier.

FORMATION PRATIQUE :

Lieu de rendez-vous : 35 cours des Quais, La Trinité sur Mer.

La sortie en bateau dure une 1/2 journée, au départ de la Trinité sur Mer. La date peut être modifiée en fonction des conditions météo. Cette sortie représente votre formation et validation de la pratique.

Le matin départ 8h30. L'après midi départ 14h00.

La convocation peut-être à partir du jeudi précédent la formation jusqu'au 3^o jours de formation.

Tenue à prévoir : En fonction des conditions météo, une tenue chaude, veste et pantalon de ciré, bottes. Mais aussi bouteille d'eau et crème solaire.

De principe, en mer, mieux vaut prévoir plus !

Pour toutes questions avant la formation merci de contacter le bureau : 02 97 30 10 80.

IMPORTANT :

- **REVISER LE CODE VAGNON AVANT LA FORMATION**
- **SE MUNIR D'UNE PIECE D'IDENTITE POUR L'EXAMEN**

DATES PERMIS 2022 :

- | | | |
|---------------------|---------------------|-----------------------|
| - 22-23-24 janvier, | - 11-12-13 juin, | - 14-15-16 août, |
| - 05-06-07 février, | - 25-26-27 juin, | - 17-18-19 août, |
| - 19-20-21 février, | - 09-10-11 juillet, | - 20-21-22 août, |
| - 05-06-07 mars, | - 16-17-18 juillet, | - 10-11-12 septembre, |
| - 26-27-28 mars, | - 20-21-22 juillet, | - 24-25-26 septembre, |
| - 09-10-11 avril, | - 23-24-25 juillet, | - 08-09-10 octobre, |
| - 23-24-25 avril, | - 02-03-04 août, | - 29-30-31 octobre, |
| - 07-08-09 mai, | - 06-07-08 août, | - 26-27-28 novembre, |
| - 28-29-30 mai, | - 10-11-12 août, | - 10-11-12 décembre. |